



https://www.liberation.fr/france/2019/11/28/quand-la-cgt-du-merlan-s-attaque-au-geant-carrefour_1765912

Quand la CGT du Merlan s'attaque au géant Carrefour

Le syndicat d'un hypermarché des quartiers Nord a assigné en justice le groupe pour dénoncer une utilisation «frauduleuse» du CICE. Première manche perdue, mais les salariés font appel.

•

Quand la CGT du Merlan s'attaque au géant Carrefour

Dans les quartiers Nord de Marseille, peut-être plus qu'ailleurs, les David aiment s'attaquer aux Goliath. Il y a les salariés du McDo Saint-Barthélémy qui, depuis plus d'un an, [se battent contre la multinationale du fast-food](#) pour sauver leurs emplois. Il faut compter désormais sur la CGT de l'hypermarché Carrefour du Merlan (XIV^e), qui s'attaque au géant de la grande distribution.

C'est une première en France : le 17 octobre, la filiale hypermarchés du groupe, premier employeur privé de France, est assignée en justice par le syndicat, qui l'accuse d'avoir contourné *«intentionnellement et frauduleusement»* l'objet légal du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Notamment avec son projet «Essentiel», qui prévoit, via la transformation des hypermarchés en discount, la suppression de près de 100 emplois sur 400 sur ce site marseillais d'ici 2022. Bien tenté. Mais le 21 novembre, la CGT apprend finalement qu'elle est déboutée. Le tribunal ayant retenu *«la liberté d'entreprendre»* et non la fraude, faute d'un vide juridique créé par la loi. *«Nous souhaitons que le juge comble ce vide pour faire jurisprudence»*, souligne Yohann Nezri, délégué CGT du Merlan qui annonce faire appel.

Low-cost en zones paupérisées

Si l'hypermarché marseillais est monté au créneau et ne lâche rien, c'est qu'il dénonce bien plus que des intérêts locaux. A terme et sous d'autres noms de projets, le groupe souhaite faire du low-cost dans les zones paupérisées et réduire les effectifs en remplaçant les salariés par des caisses automatiques et en externalisant certains rayons. Le Merlan fait partie des hypermarchés qui essuient les plâtres, un choix qui ne s'est pas fait au hasard puisqu'il est un des bastions de la CGT, avec des salariés encombrants et vindicatifs. Mais surtout, ce que dénonce le syndicat, ce sont les limites du CICE, cadeau de François Hollande versé aux entreprises de 2013 à 2018, censé lutter contre le chômage.

Dès le départ, le dispositif avait été contesté par l'aile gauche du PS car l'aide n'était conditionnée à aucune exigence de la part de l'Etat, notamment sur le maintien des emplois créés. Ce que souligne le juge d'ailleurs dans son délibéré. *«Le tribunal rappelle qu'il n'y a pas de contrôle de proportionnalité entre les projets de la direction et les objectifs du CICE, explique Me Steve Doudet, avocat de la CGT. Ça montre bien les insuffisances criantes de la loi à l'origine du crédit d'impôt.»* Le tribunal indique par contre que le projet «Essentiel» est hors CICE puisque présenté en juillet 2019. L'avocat s'insurge : *«Ce qui est regrettable c'est que le tribunal a oublié que le CICE n'a pas totalement disparu mais a été transformé à compter du 1^{er} janvier par un allègement des charges patronales. Il y a toujours une aide publique à l'emploi dont bénéficie très largement la société Carrefour.»*

«On n'a pas sauvegardé l'emploi, on l'a détruit»

Le fait de traîner le géant de la distribution au tribunal aura d'ores et déjà permis de faire la lumière sur les sommes perçues au titre du CICE, jusqu'ici confidentielles : 755 millions d'euros pour le groupe, 428 millions pour la filiale hypermarchés, dont environ 3 millions pour celui du Merlan. Ce qui aura permis au groupe Carrefour de réaliser 540 millions d'euros d'investissement. Mais surtout, de 2013 à 2018, il se sera délesté de 1 875 salariés d'hypermarchés, dont 45 au Merlan via des départs volontaires et des ruptures conventionnelles collectives. Fin octobre, sur France 2, un responsable du groupe expliquait qu'il y avait *«moins besoin de créer d'emplois en hypermarchés, mais plus dans le digital»*. Sur la durée du CICE, les effectifs de Carrefour en France auraient donc gagné 259 salariés sur plus de 100 000, pour 755 millions d'euros empochés... *«En faisant appel, nous sommes sur une action légitime, car les investissements faits par Carrefour l'ont été dans des caisses automatiques. On n'a pas sauvegardé l'emploi, on l'a détruit»*, note Steve Doudet.

L'avocat de la SAS Carrefour Hypermarchés n'est pas autorisé à communiquer sur l'affaire. *«Cette décision va permettre la poursuite du projet qui a pour objectif la nécessaire évolution du site et l'amélioration de la qualité de service»*, est la seule et unique phrase que l'attachée du Carrefour Merlan est autorisée à distiller à tous les journalistes. La CGT avait réussi à faire suspendre les travaux de restructuration pendant la procédure, ils viennent de reprendre.